



MR Fontaine Thomas

Directeur de KEOLIS DIJON Mobilité

49 Rue des ateliers

21000 Dijon

Dijon, le 29 octobre 2018

Alarme sociale remise en main propre

Monsieur le Directeur,

Nous vous informons que le syndicat CFDT du réseau de Dijon, a l'intention de déposer un préavis de grève.

Si aucun accord n'était conclu pendant la période de négociation légale, le mouvement de grève aura lieu sur l'ensemble des sites de l'entreprise.

Ce préavis concerne l'ensemble du personnel de l'entreprise relatif aux conditions de travail, l'embauche, la sécurité et le dialogue social au sein des services. Il sera activable au jour le jour sur le mois de décembre et en particulier les samedis des marchés de Noël, ainsi que le lundi 24 décembre 2018 (réveillon de Noël).

Les motifs de cette alarme sociale sont les suivants :

- **Conditions de travail et Primes :**
 - **Conduite :**
 - Demandons que les temps de parcours BUS et TRAM soient revus en fonction de la charge et de la réalité de terrain :
 - Revoir notre demande récurrente sur le réveillon de Noël (24/12) afin que les Lianes rentrent aussi plus tôt (maxi 20h30 dépôt). Les lignes rentrent déjà plus tôt.
 - Revoir tous les temps des lianes/lignes pendant les vacances scolaires (intenable malgré le peu de client parfois).
 - Revoir les temps des L3-5 et 6 et certaines lignes du réseau en hiver fort. La charge est plus importante et les temps ne sont plus adaptés. Revoir les temps en heures creuses (retards importants malgré le peu de client).
 - Lors de passage en commission habilitation suite erreur, demandons que l'agent puisse éventuellement venir s'expliquer s'il le souhaite.
 - Revoir les temps Tram (surtout en heures pointes), cela devient très stressant de ne pas pouvoir souffler. Faire rentrer les rames plus tard car la charge est très forte et dure plus longtemps.
 - De fait demandons que les pauses soient de 20mn mini à chaque fois (idem pour les services R2 qui n'en ont pas) et que les pièces ne soient pas au-delà de 2h50 pour un mini de 60% de celle-ci.

- Nous donner lors des commissions horaires les documents en amont afin de les étudier (au minimum trois jours ouvrés) envoi par mel de tous les documents à étudier. Création immédiate des conditions de la nouvelle commission horaire qui fera office avec le nouveau CSE.
- Revoir les nuits de samedi sur tous les roulements et les inclure dans le seul roulement soirée.
- Création d'un prime différencié à la conduite en fonction du poste tenu :
 - Bus → en fonction de l'accidentologie (circulation de plus en plus difficile à gérer)
 - Tram → En fonction du Stress induit par ce type de conduite.
- Mise en place réel de l'accord d'entreprise concernant les repos travaillés soient payés ou récupérés à 125% quelque soit la façon de les faire.
- **Embauches :**
 - Embauche conséquente de conducteurs pour pallier les 14% d'absentéisme chronique. (70 malades sur moins de 500 conducteurs)
 - Embauche supplémentaire d'agent de maîtrise PCC (afin qu'il puisse poser des congés sans faire appel à repos (le samedi 8 services à couvrir pour 8 personnes présentes).
 - Remplacement immédiat de l'assistante médico-sociale (infirmière)
 - Remplacement d'un responsable de groupe partant à la retraite.
- **Sécurité :**
 - Mise en place d'une vraie sécurité à l'agence et chez les AVSR.
- **Dialogue social :**
 - Demandons que les paroles dites dans les divers services, soient tenues :
 - Prise de coefficient de certains agents non tenus en temps.
 - Mise en place de nouvelles pratiques, atelier et/ou agence commerciale trop longues ou différées.

En conséquence, dans le cadre de la loi n°2007-1224 du 21 août 2007 sur le dialogue social et la continuité du service public dans les transports terrestres réguliers de voyageurs, ce courrier a valeur de notification pour cette alarme sociale.

Remis en main propre

Mr Card Christophe

A :



Le :

Mr SOREZ Olivier



Délégués syndicaux